CONVENTION D'UTILISATION DES HALLES DE SAINTE-FOY

Entre : La Commune de Sainte-Foy
Personne morale de droit public, Collectivité territoriale identifiée sous le numéro SIREN 218502144 et dont l'adresse est 1, Allée de la Mairie 85150 SAINTE-FOY
Représenté par M. LEYMONERIE Romain, Maire de Sainte-Foy (VENDÉE)
Ci-après dénommée « La Commune »

Et : Nom et prénom :
Adresse :
Ou, dans le cas d'une association :
……, régie par la loi du 1er juillet 1901,
dont le siège social est situé à : ……
immatriculée sous le numéro RNA : ……
représentée par : ……
en sa qualité de Président(e) dûment habilité(e)
Ci-après dénommée « L'Association » : ……

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1° / DESIGNATION DU LOCAL A UTILISER : HALLES DE SAINTE-FOY – 81 Rue Maurice Raimbaud

2° / CONDITIONS D'UTILISATION :
L'organisateur s'engage à utiliser le local ci-dessus désigné, à balayer les sols et à nettoyer.
La location des tables, bancs ou chaises n'est pas comprise. L'organisateur devra quantifier ses besoins s'il le souhaite via un formulaire.

Les alentours des Halles (parking et espaces verts) devront, au plus tard au lever du jour, être nettoyés et rendus dans l'état où ils ont été pris.
Les ordures ménagères devront être déposées dans des sacs poubelles fermés dans les containers. Le tri devra être pratiqué (Les bornes de tri sont situées sur le parking, derrière la salle de basket).
Interdiction formelle d'utiliser une sono pour la musique.

3° / OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION : ……

4° / PERIODE D'UTILISATION : ……

5° / MESURES DE SECURITE :
L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

6° / ASSURANCE :
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des Halles pendant la période où elles sont mises à disposition et s'engage à régler la franchise lors d'un incident.
Contrat n°: …… auprès de la Compagnie : ……

7° / RESPONSABILITE :
Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

8° / PRIX :
Le présent droit d'utilisation est accordé à …… moyennant le règlement de la somme suivante :

Pour les habitants de SAINTE-FOY :

- ☐ 50 € - Halles - journée
- ☐ 15 € - Halles - heure

Pour les habitants hors commune :

- ☐ 80 € - Halles - journée
- ☐ 17 € - Halles - heure

Pour les associations foyennes :

- ☐ Gratuit - Halles - journée
- ☐ Gratuit - Halles - heure

Pour les associations hors commune :

- ☐ 80 € - Halles - journée
- ☐ 17 € - Halles - heure

Les clés seront remises lors du paiement de la location *DATE PRÉCISE* en Mairie.

9° / CAUTION DE GARANTIE ET CAUTION DE NETTOYAGE :

- ☐ Une **caution de 200.00 €**, sous forme de chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, sera déposée en garantie des dommages éventuels.
- ☐ Une **caution de 200.00 €**, sous forme de chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, sera déposée en garantie d'un nettoyage correct.

Ces cautions seront restituées, après un état des lieux, dans la semaine qui suit la location.

Informations sur la protection des données personnelles

Responsable du traitement :

La mairie de SAINTE FOY
Adresse : 1 allée de la Mairie - 85150 Sainte Foy
Téléphone : 02.51.96.47.56
Email : accueil@saintefoy85.fr
Numéro d'astreinte en cas d'urgence : 06 31 19 83 77

Finalités du traitement :

Les informations recueillies par la commune de [nom de la commune] à partir de ce document font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : réservation de la salle communale, de facturation à la communication avec le locataire concernant les modalités de la location.

Base légale du traitement : Les données sont conservées pendant la durée du contrat, puis archivées conformément aux durées légales applicables, ou, à défaut, selon les délais de prescription applicables. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités de la commune. La base légale du traitement est l'exécution du contrat.

Catégories de données collectées :

Nous collectons les données suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse email
- Informations sur l'événement (date, type d'événement, etc.)
- Informations de facturation

Destinataires des données :

Les données collectées sont destinées aux services de la mairie en charge de la gestion des locations et peuvent être communiquées aux autorités compétentes si nécessaire (par exemple, pour des vérifications administratives).

Durée de conservation des données :

Les données personnelles seront conservées pendant une durée de 2 ans après la fin de la location, conformément aux obligations légales en matière de conservation des documents comptables et administratifs.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée :

- Droit d'accès : Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles.
- Droit de rectification : Vous pouvez demander la correction de vos données inexactes.
- Droit à l'effacement : Vous pouvez demander l'effacement de vos données dans certaines conditions.
- Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données.
- Droit à la portabilité des données : Vous pouvez demander à recevoir vos données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.
- Droit d'opposition : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données dans certaines situations.

Modalités d'exercice des droits :
Pour exercer ces droits ou pour toute question en lien avec le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données : dpo@ecollectivites.fr . Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sont lésés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.
Consentement : En signant ce formulaire, vous consentez à la collecte et au traitement de vos données personnelles pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Fait à Sainte-Foy, le……
L'Organisateur,

Pour la Commune
Le Maire,
Romain LEYMONERIE